



Bulletin de l'égalité des chances en éducation

Recherche et rédaction

Pierre Doray, professeur associé, département de sociologie UQAM et chercheur au CIRST (Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie)

Claude Lessard, chercheur, professeur émérite à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal

Maude Roy-Vallières, chercheuse, Ph. D Sciences de l'Éducation

Coordination

François Fournier, chercheur, Observatoire québécois des inégalités

Le contenu de cette publication a été analysé, rédigé et édité par l'Observatoire.

Direction

Nathalie Guay

Remerciements

L'Observatoire tient à remercier le ministère de l'Enseignement supérieur pour son soutien financier.

La reproduction d'extraits est autorisée à des fins non commerciales, avec mention de la source. Toute reproduction partielle doit être fidèle au texte utilisé.

Pour citer ce document

Pierre Doray, Claude Lessard et Maude Roy-Vallières (2023). *Bulletin de l'égalité des chances en éducation. Édition 2023*. Montréal, Observatoire québécois des inégalités.

ISBN : 978-2-9821331-2-9

Ce projet est rendu possible grâce à

Québec 

Table des matières

Faits saillants.....	04
Introduction.....	06
Genèse et objectifs du projet.....	06
Contenu du Bulletin.....	07
1. État des indicateurs de l'égalité des chances en éducation en 2023.....	08
L'enseignement préscolaire et primaire.....	09
L'enseignement secondaire.....	10
L'enseignement collégial.....	11
L'enseignement universitaire.....	12
2. Des inégalités amplifiées par l'école à trois vitesses.....	13
D'un curriculum commun à un curriculum différencié.....	14
L'effet sur les parcours scolaires des jeunes et la consolidation des inégalités.....	15
La concurrence du privé a suscité la mise en place d'un marché scolaire.....	17
Qu'en pensent les Québécois ? Les résultats de notre sondage Léger.....	18
Un rappel.....	19
3. Perspectives pour favoriser l'inclusion, l'équité et l'égalité en éducation.....	20

Faits saillants

Les défis que les indicateurs de l'égalité des chances en éducation mettent en évidence

- Malgré une foule d'indicateurs existants, les données s'avèrent partielles, peu récentes et difficilement accessibles.
- À l'enseignement préscolaire et primaire, on constate qu'un nombre grandissant d'enfants montrent une vulnérabilité dans leur développement, ce que l'implantation des maternelles 4 ans n'a pas encore réussi à contrecarrer.
- À l'enseignement secondaire, malgré un taux de diplomation à la hausse, plusieurs inégalités affectant le taux de réussite persistent. Ces écarts sont constatés autant dans le cheminement régulier qu'à la formation générale des adultes.
- Les taux d'accès et de diplomation au niveau collégial sont associés à des inégalités en fonction du genre et du type de service de formation. On observe également une baisse de la proportion des effectifs étudiants adultes.
- À l'enseignement universitaire, on constate également une baisse des personnes étudiantes adultes, ainsi qu'un plus fort accès et taux de réussite chez les femmes.

Les enjeux du système scolaire à trois vitesses

- La segmentation du modèle scolaire en trois filières distinctes -privé, public régulier et public enrichi- a des conséquences sur l'égalité des chances en éducation.
- L'école à trois vitesses contredit le principe d'un curriculum québécois commun puisque le curriculum réellement enseigné se différencie selon les filières, tant sur le plan de l'étendue du programme couvert que des attentes à l'égard des élèves et de leurs acquis.
- Des facteurs liés à l'origine sociale – le capital économique et culturel des familles – joue significativement dans la répartition des élèves dans l'une ou l'autre filière, contribuant ainsi à la reproduction des inégalités sociales.
- Ce modèle influe sur les parcours scolaires des jeunes, facilitant ou au contraire restreignant l'accès au post-secondaire.



Les résultats de notre sondage Léger

- Les personnes sondées démontrent une certaine ambivalence par rapport au modèle scolaire actuel (privé, public régulier, public enrichi), elles en perçoivent des avantages et des limites.
- 34 % sont en accord avec l'énoncé « Le modèle actuel me satisfait » et 47 % en désaccord.
- 54 % des répondants sont favorables au remplacement de la structure scolaire actuelle à deux réseaux (public et privé) par un réseau scolaire unique et commun pour tous les élèves, alors que 28% sont défavorables.

Des perspectives pour favoriser l'inclusion, l'équité et l'égalité en éducation

- Assurer le suivi de la Politique et du Plan de la réussite éducative du Québec, tant au primaire qu'au secondaire et à l'enseignement post-secondaire.
- Mieux documenter les phénomènes qui font obstacle à l'égalité des chances en éducation, et ce avec des données plus complètes et des méthodes appropriées.
- Analyser les politiques sur l'équité, la diversité et l'inclusion, et leurs effets pour l'enseignement post-secondaire
- Réfléchir globalement sur l'éducation au Québec.

Introduction

Genèse et objectifs du projet

Le Bulletin de l'égalité des chances en éducation est un projet issu de la Conférence de consensus sur l'équité et la mixité sociale et scolaire, organisée par le Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ) en 2017. L'une des recommandations de cette conférence était de créer un observatoire et de lui confier la responsabilité de produire un bulletin des inégalités scolaires. Les professeurs Pierre Doray, affilié à l'Université du Québec à Montréal, et Claude Lessard, affilié à l'Université de Montréal, se sont associés à l'Observatoire québécois des inégalités afin de développer un axe de recherche empirique portant sur des indicateurs d'inégalités scolaires.

Chaque édition du bulletin poursuit les trois objectifs suivants :

01.

Brosser le portrait des inégalités qui existent dans le système éducatif québécois actuel en se basant sur différents indicateurs.

02.

Produire une analyse thématique portant sur un sujet d'intérêt ou d'actualité lié aux inégalités en éducation.

03.

Présenter des perspectives pour les acteurs sociaux, politiques ou encore de la recherche, afin de répondre aux problématiques soulevées dans les sections qui précèdent.



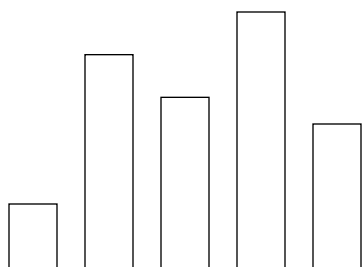
Contenu du Bulletin

Pour cette édition du Bulletin, l'équipe de recherche s'est concertée pour retenir des indicateurs spécifiques à chaque ordre d'enseignement, ainsi que des indicateurs permettant de faire un suivi entre ces ordres, tel le taux de diplomation. Une première analyse a été réalisée pour identifier l'ensemble des indicateurs pour lesquels des données statistiques étaient accessibles dans divers documents, rapports, pages Web et autres. Les indicateurs choisis représentent ainsi les données actuellement accessibles à la population et aux équipes de recherche, même s'il existe d'autres données à plus grande portée historique ou plus récentes. Cette première édition du bulletin est incomplète, notamment en raison des délais d'accès aux données. Les prochaines éditions seront plus exhaustives.

L'édition 2023 du Bulletin de l'égalité des chances comporte les trois sections suivantes :

- Une analyse quantitative des inégalités scolaires à l'aide d'indicateurs disponibles pour tous les niveaux d'enseignement : préscolaire et primaire, secondaire, formation professionnelle, formation générale des adultes, collégial et universitaire.
- Une analyse thématique portant sur ce qu'il est convenu d'appeler l'école à trois vitesses. Les observations se basent sur une revue de littérature et sur les résultats d'un sondage commandé par l'équipe du Bulletin.
- En conclusion, des perspectives pour favoriser l'inclusion, l'équité et l'égalité en éducation sont proposées et soumises à la discussion.

1. État des indicateurs de l'égalité des chances en éducation en 2023



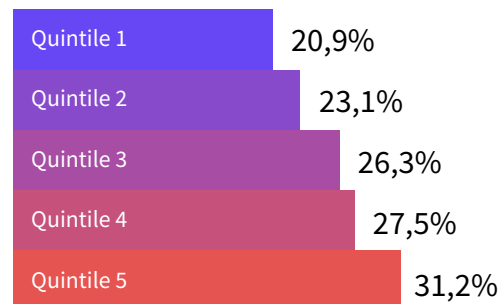
Pour la première édition du Bulletin de l'égalité des chances en éducation, 8 indicateurs de l'égalité des chances en éducation ont pu être croisés à 7 variables différentes (genre, IMSE, statut HDAA, âge, type de cheminement, réseau et type de programme) sur la base des données accessibles à l'équipe de recherche, produisant plus de 40 figures informant sur l'évolution de la situation entre 1970 et 2023. Cette section a pour but d'offrir une synthèse de certains indicateurs ressortant comme plus représentatifs des inégalités en éducation, et ce, par ordre d'enseignement.

L'ensemble des figures, ainsi que la description des différents indicateurs et variables, sont disponibles dans la version intégrale du Bulletin.

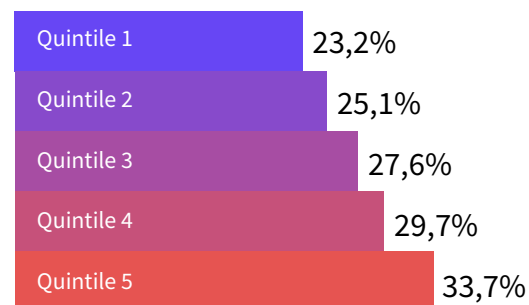
L'enseignement préscolaire et primaire

Proportion d'enfants vulnérables selon l'indice de défavorisation matérielle entre 2012 et 2017

2012

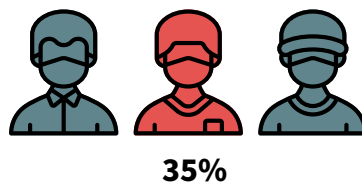


2017

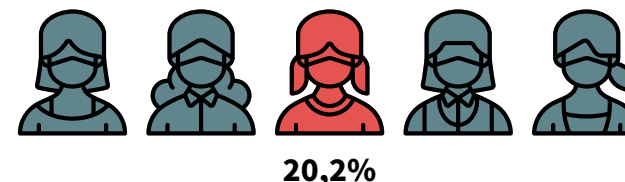


La plupart des indicateurs relatifs à l'ordre d'enseignement préscolaire et primaire dressent un tableau plutôt pessimiste. En effet, on constate entre 2012 et 2017 une hausse d'environ 2 % du nombre d'enfants considérés vulnérables à la maternelle 5 ans, c'est-à-dire qui montrent un retard dans l'une ou l'autre des sphères de leur développement (moteur, social, affectif, langagier ou cognitif). En outre, les garçons sont proportionnellement plus vulnérables que les filles, alors qu'un peu plus d'un garçon sur trois montrait une vulnérabilité en 2017, contre une fille sur cinq. Qui plus est, les enfants vivant dans des milieux défavorisés sur le plan matériel ou social sont proportionnellement plus nombreux à développer une vulnérabilité avant l'âge de 5 ans.

Garçons vulnérables en 2017



Filles vulnérables en 2017



Sources

¹ Morin-Martel, F. (2023). Legault reporte de quatre ans son objectif pour les maternelles 4 ans. *Le Devoir*. 22 février

L'enseignement secondaire

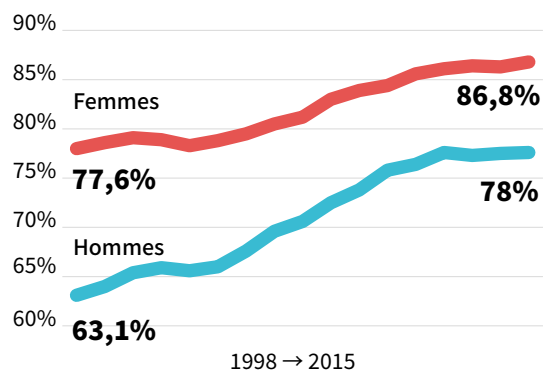
Le secondaire regroupe la formation générale des jeunes, mais également les parcours de formation professionnelle et la formation générale des adultes (FGA). À l'enseignement secondaire, les données indiquent que le taux de diplomation après 7 ans est en hausse, passant de 63,1 % chez les hommes et de 78 % chez les femmes en 1998 à 77,6 % et 86,8 % respectivement.

Il y a toutefois persistance des différences du taux de diplomation selon le genre (77,6 % contre 86,8 %), le milieu socioéconomique (64,8 % pour les plus démunis contre 88,1 % pour les mieux nantis), le statut d'élève en situation de handicap ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA ; 53,7 % contre 80,9 % pour les élèves réguliers) et les réseaux privés et publics (73,5 % dans le réseau public contre 90 % dans le réseau privé). Ces écarts sont constatés autant dans le cheminement

régulier au secondaire qu'à la formation générale des adultes, qui accueille les jeunes rencontrant des difficultés afin d'accroître leurs chances d'obtenir un diplôme ou de réussir les prérequis leur permettant de poursuivre leurs études. La persistance de ces inégalités, malgré des améliorations, devrait conduire non pas à les examiner une à une mais de manière croisée. Nous pourrions ainsi savoir si le taux de décrochage des garçons tient à des dispositions culturelles genrées ou à leur origine socio-économique.

Il semble aussi que les dispositifs mis en place pour soutenir les élèves en difficulté, que l'on peut considérer comme des dispositifs de la seconde chance, fonctionnent, car le taux d'obtention d'un diplôme ou d'une qualification augmente quand il est calculé 5 ans, ainsi que 7 ans, après le début du secondaire.

Taux de diplomation et de qualification 7 ans après l'entrée au secondaire selon le genre



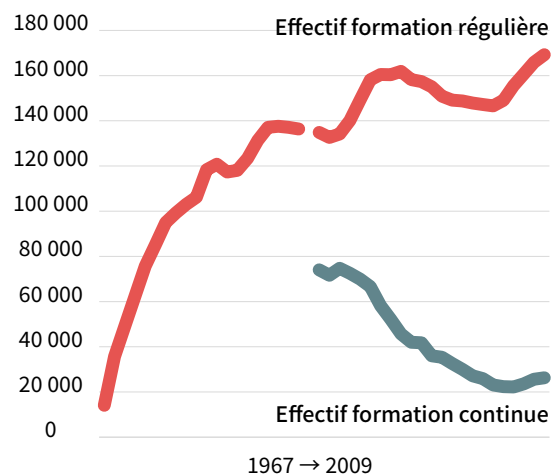
L'enseignement collégial

Pour l'enseignement collégial, les indicateurs du taux d'accès et du taux de diplomation montrent une tendance à la hausse, bien que modeste. En fait, le taux d'accès a peu à peu augmenté au cours des années pour se stabiliser autour de 55 % pour les hommes diplômés du secondaire et de 73 % pour les femmes.

Au collégial, certaines formes d'inégalités sont en émergence. L'une concerne le genre : Les femmes ont davantage accès au cégep et réussissent mieux que les hommes au collégial. Cet écart entre les genres persiste depuis plusieurs années, s'établissant autour de 17 % pour le taux d'accès et de 14 % pour le taux de diplomation. L'accès global des femmes est ainsi plus important.

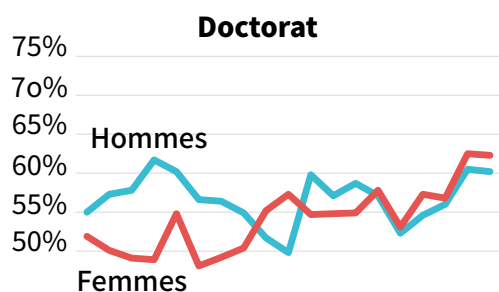
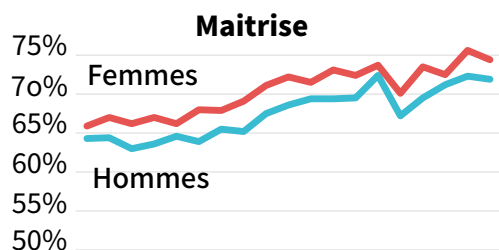
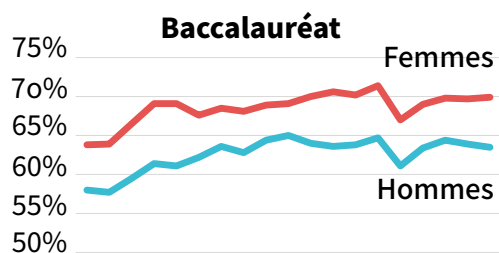
Une autre forme d'inégalités a trait au service d'enseignement, c'est-à-dire la formation initiale (ou ordinaire) et la formation continue. Les données indiquent que les effectifs étudiants adultes, c'est-à-dire associés majoritairement à la formation continue, ainsi que le poids relatif de ces effectifs sur la population étudiante totale, sont en baisse depuis les années 1990. Cette tendance mérite d'être analysée afin d'en comprendre les ressorts, qu'ils soient de l'ordre des individus ou des institutions. Par exemple, le début de la baisse des effectifs correspond avec l'instauration de frais de scolarité pour les étudiants inscrits à temps partiel, supposant ici un ressort institutionnel.

Évolution des effectifs selon le type de formation



L'enseignement universitaire

Proportion de sortants et de sortantes des programmes conduisant à un grade universitaire entre 1992 et 2011



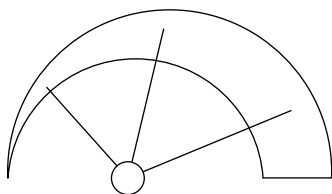
Pour l'ordre d'enseignement universitaire, les indicateurs offrent un portrait général positif avec des taux d'accès et de diplomation à la hausse, peu importe la variable croisée, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'inégalités. Celles-ci sont présentes sur le plan du genre et de l'âge.

Les données montrent que les femmes ont généralement un plus fort taux d'accès et de diplomation aux études universitaires. Cet écart s'avère stable dans le temps. En 2012, le taux d'accès aux programmes de baccalauréat était plus élevé de 15,8 points pour les femmes, comparé à 10,6 points en 1995, soulignant leur progression au cours des années. Quant au taux de diplomation, celui-ci était plus élevé de 6,4 % pour les femmes au baccalauréat, tandis qu'il l'était de 2,5 % pour les femmes à la maîtrise. La progression des femmes dans les études supérieures est continue, bien que l'écart entre les hommes et les femmes s'amenuise. La proportion d'étudiants et le taux de réussite tendent effectivement à se rapprocher entre les hommes et les femmes.

Quant à l'âge, les données indiquent que les personnes adultes, c'est-à-dire âgées de 25 ans ou plus, constituent encore une faible proportion des effectifs étudiants universitaires. En 2021, il y avait ainsi 26,2 % de personnes étudiantes adultes au 1^{er} cycle universitaire, de 15,1 % au 2^e cycle et de 5,7 % au 3^e cycle. Dans les années 1980, les adultes constituaient la majorité des étudiants (autour de 55% des étudiants avait 25 ans et plus en 1982). La situation a basculé dans les années 1990, alors que les droits de scolarité ont augmenté. Le nombre d'adultes a diminué. La diminution du nombre d'adultes et l'augmentation du nombre d'étudiants plus jeunes a fait chuter la part des adultes, qui est restée stable depuis le tournant du siècle.

2. Des inégalités amplifiées par l'école à trois vitesses

L'expression « L'école à trois vitesses » est apparue au Québec il y a plus de 30 ans, afin de caractériser une réalité scolaire particulière, soit le développement de parcours de formation différenciés au secondaire (et aussi au primaire, mais à un moindre degré). Aujourd'hui, elle désigne trois secteurs d'enseignement : privé, public enrichi et public régulier.



Cette expression décrit un ordre d'enseignement secondaire segmenté où l'enseignement privé recrute quelque 21 % des élèves et l'enseignement public 79%. On estime qu'il y aurait entre 20 et 25 % des élèves du secteur public inscrits dans un projet particulier. Au total, ce sont donc entre 45 et 50% des élèves qui seraient dans la filière privée ou publique enrichie, l'autre moitié des élèves fréquentant une classe dite régulière ou ordinaire.

Une telle fragmentation pose trois problèmes :

- Elle subvertit le curriculum de l'école québécoise qui avait été conçu, depuis les années 1960, pour être un curriculum à tronc commun visant à retarder l'orientation des élèves jusqu'à la fin du secondaire.
- Elle a des conséquences sur les parcours scolaires des jeunes, en facilitant ou en limitant leur accès aux études postsecondaires.
- Elle contribue à la reproduction des inégalités sociales puisque des facteurs associés à l'origine sociale – tels que le capital économique et culturel des familles – jouent significativement dans la répartition des élèves dans l'une ou l'autre filière.

D'un curriculum commun à un curriculum différencié

Depuis les années 1960, le curriculum de l'école québécoise est dit à « tronc commun », c'est-à-dire qu'il est formellement identique pour pratiquement tous les élèves jusqu'aux dernières années du secondaire, alors que des choix de cours, notamment en mathématiques et en sciences, s'imposent à tous les élèves et portent à conséquence pour l'admissibilité dans les programmes collégiaux. Mais, du moins en théorie, jusqu'en 4e secondaire, tous et toutes les élèves québécois sont soumis au même curriculum censé fournir un bagage commun d'expériences éducatives dont la qualité est comparable d'une école à l'autre et d'une classe à l'autre. Ce bagage assure l'apprentissage de connaissances et de compétences jugées de base. C'est une affaire non seulement d'égalité d'accès, mais aussi d'égalité de traitement. Les curriculums à tronc commun sont d'ailleurs considérés comme plus équitables. En effet, en retardant le plus longtemps possible

les choix d'orientation, ils permettent aux élèves, y compris à celles et ceux considérés comme plus lents, de développer les capacités requises pour une orientation positive, fondée sur des intérêts personnels bien cernés et appuyés sur des capacités intellectuelles confirmées, et ainsi éviter une orientation plus négative, fondée sur l'échec scolaire.

L'école à trois vitesses remet en cause cette caractéristique du curriculum québécois. Car elle institutionnalise sous divers vocables – concentrations, options et surtout, projets particuliers – des parcours scolaires différenciés, payants et sélectifs, donc réservés aux élèves satisfaisant aux exigences d'admission et dont les parents sont en mesure d'en assumer les frais, et ce tant au privé qu'au public. L'école à trois vitesses sépare ses élèves suivant des critères à la fois sociaux et scolaires. Les parcours différenciés reposent sur un recrutement qui n'est pas neutre socialement : les différences de capital économique et culturel entre les familles produisent ici leurs effets inégalitaires. Or ceux-ci ont des conséquences importantes sur le cheminement scolaire des élèves, notamment pour leur accès aux études postsecondaires (études collégiales et universitaires).

Si le curriculum formel demeure le même, le curriculum réellement enseigné se différencie selon les filières, tant sur le plan de l'étendue du programme couvert que des attentes à l'égard des élèves et de leurs acquis. Dans le cadre d'un tel système, si les familles ne se soucient pas, au passage du primaire au secondaire, du choix de l'école et du programme de leur enfant, elles risquent de voir leur enfant être confronté à des difficultés d'accès et de réussite au postsecondaire.

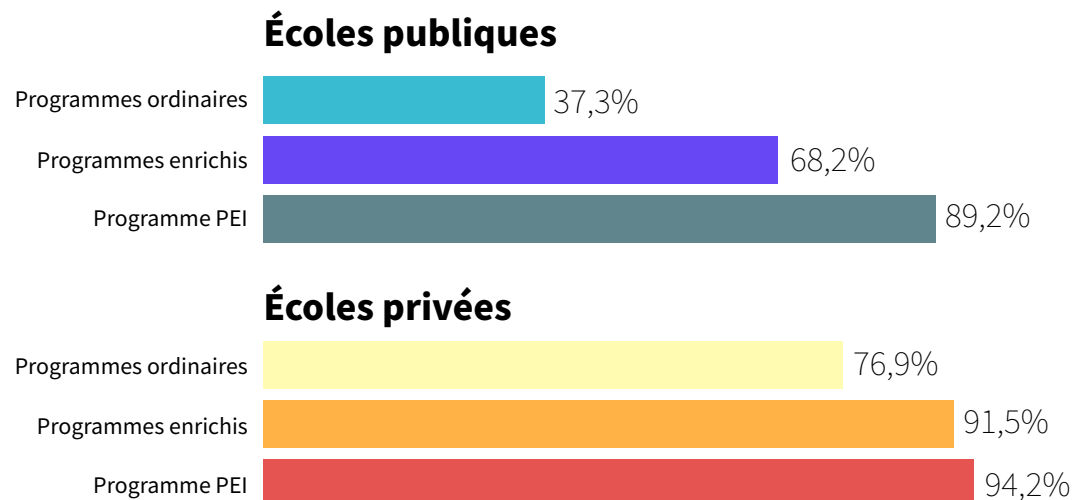
L'effet sur les parcours scolaires des jeunes et la consolidation des inégalités

Plusieurs recherches ont produit des données probantes sur les conséquences de la segmentation scolaire au secondaire et sur l'importance de la composition des groupes-classes dans la production des inégalités scolaires. Ainsi, par exemple, une recherche² a estimé l'effet des filières scolaires sur l'accès à l'enseignement postsecondaire et leur rôle d'intermédiaire entre l'origine sociale et l'accès. Ses conclusions, basées sur les données et les analyses les plus récentes disponibles, sont éloquentes :

si seulement 37 % des élèves du secondaire public régulier accèdent aux études collégiales, ce pourcentage grimpe à 77 % — soit un peu plus du double – pour les élèves du privé dit ordinaire (non enrichi). Au public, les programmes enrichis voient leurs élèves accéder au collège dans une proportion de 68 %, contre 91,5 % au privé. Tant au public qu'au privé, parmi les filières enrichies, ce sont les programmes d'éducation internationale (PEI) qui sont les plus performants pour l'accès au collégial, avec respectivement 89 % et 94 %.

Taux d'accès aux études collégiales des élèves du secondaire selon la filière d'études (composées du type d'écoles et de programmes), dix ans après l'entrée au secondaire.

Cohorte des nouveaux inscrits au secondaire au cours de l'année scolaire 2002-2003



Sources

² Laplante, B., P. Doray, É. Tremblay, P. C. Kamanzi, A. Pilote (2018). L'accès à l'enseignement postsecondaire au Québec : le rôle de la segmentation scolaire dans la reproduction des inégalités, *Cahiers Québécois de Démographie*, vol. 47, no 1, p. 49-80.

Selon deux chercheurs³, si 34 % des élèves poursuivent des études universitaires à 22 ans, cette proportion grimpe à 60% pour les élèves du secteur privé et n'atteint que 15 % pour les élèves du public régulier (et 51% pour les élèves du public enrichi). Ces différences demeurent significatives en contrôlant les performances scolaires et l'origine sociale des élèves : autrement dit, à performances scolaires et origine sociale égales, ces différences demeurent manifestes. Il y a donc un effet net du type d'établissement fréquenté (privé ou public) et du type de programme suivi, révélant un effet de composition des établissements et des classes.⁴

Les analyses de Maroy et Kamanzi ont démontré que l'inscription des élèves à l'une ou l'autre filière est certes influencée par leurs résultats scolaires, mais qu'elle l'est aussi en amont par le capital économique et culturel de leurs familles, y compris le niveau d'études des parents : 85 % des élèves du privé ont des parents qui ont soit un diplôme collégial, soit un diplôme universitaire. Dans le cas des élèves du public régulier, 50 % des élèves ont des parents détenant un diplôme du secondaire et seulement 14 % ont des parents détenant un diplôme universitaire.

L'école à trois vitesses tend à créer des classes socialement homogènes. Selon une recension des recherches récentes effectuées dans différents pays et contextes institutionnels, il apparaît que l'homogénéité des groupes-classes ne sert pas bien les élèves considérés comme faibles, alors que les classes hétérogènes ont un effet plus positif sur ces élèves, sans nuire pour autant aux élèves dits fort. L'hétérogénéité des groupes-classes aurait aussi un effet positif sur le vivre-ensemble, les valeurs d'ouverture et de respect des différences et de la diversité. De tels résultats révèlent la double valeur de la mixité sociale et scolaire : une valeur d'instruction et une valeur de socialisation. La question de l'hétérogénéité des groupes-classes est de première importance et justifie une attention particulière aux conditions qui peuvent en assurer le succès.

Sources

³ Maroy, C., P.C. Kamanzi (2017). Marché scolaire, stratification des établissements et inégalités d'accès à l'université au Québec, *Recherches Sociographiques*, vol. 58, no3, p. 581-602.

⁴ L'effet de composition réfère à l'impact de l'agrégation des caractéristiques sociales et scolaires d'un groupe d'élèves d'une classe ou d'un établissement.

La concurrence du privé a suscité la mise en place d'un marché scolaire

La segmentation scolaire ou l'école à trois vitesses est pour une bonne part le fruit de la concurrence entre l'école publique et l'école privée. Si la réforme scolaire des années 1960 a instauré un réseau public de l'éducation préscolaire à l'université, elle n'a pas intégré en son sein l'enseignement privé et lui a concédé une place concurrente, surtout concentré dans les grands centres urbains, qui n'a cessé de croître. Face à la concurrence du privé, l'enseignement public s'est graduellement adapté. En effet, conscient de perdre depuis des décennies des élèves de qualité au secteur privé, le réseau public s'est adapté en mimant les recettes gagnantes du privé : un marketing plus affirmé,

des campagnes publicitaires, des « portes ouvertes », une variété et un grand nombre de projets particuliers sélectifs et payants. C'est au sein du réseau public que l'on retrouve la plupart des programmes d'éducation internationale, et c'est également au public qu'apparaissent des écoles primaires pour élèves doués. Les acteurs du réseau public prétendent que ces programmes motivent les jeunes et les empêchent de décrocher. Il y a sans doute une part de vérité dans cette affirmation, mais la concentration des programmes particuliers là où la concurrence du privé est forte est révélatrice de leur fonction sociale.

Qu'en pensent les Québécois ? Les résultats de notre sondage Léger

Entre le 3 et le 5 février 2023, un sondage Omniweb a été réalisé par la firme Léger, auprès de 1004 Québécois et Québécoises de 18 ans et plus afin de connaître leur point de vue sur l'école à trois vitesses.

Les données ont été pondérées afin d'assurer la représentativité de l'échantillon. Les résultats témoignent d'une certaine ambivalence : les personnes interrogées reconnaissent à la fois les avantages et les limites des options proposées par le système actuel de l'éducation obligatoire (privé, public régulier, public enrichi).

Ainsi, ce modèle :

- Reflète la diversité des besoins (65%)
- Prend en compte les capacités des élèves (60%)
- Correspond aux désirs et à la demande de choix des parents (60%).

Cependant, ce même modèle :

- Oblige les parents à bien magasiner l'école de leur enfant (66%)
- Pose problème pour les familles à faible revenu (62%)
- Constitue une source d'inégalités croissantes entre les élèves et entre les écoles (55%).

Au total, le modèle actuel de l'école obligatoire, c'est-à-dire à trois vitesses, ne satisfait pas pleinement la population. Si le tiers des répondants sont en accord avec l'énoncé «Le modèle actuel me satisfait », presque la moitié (47%) ne sont pas d'accord, alors que 20% n'ont pas répondu.

Les personnes interrogées ont exprimé leur préférence pour un certain nombre de changements à apporter aux pratiques et structures actuelles :

- Donner au personnel enseignant et spécialisé les moyens d'accompagner l'ensemble des élèves (87%)
- Rendre les projets particuliers dans les écoles publiques gratuits et accessibles à tous et toutes (80%)
- Assurer la mixité sociale et scolaire dans les écoles (77%)
- Remplacer la structure scolaire actuelle à deux réseaux (public et privé) par un réseau scolaire unique et commun pour tous les élèves (54%)

L'on peut retenir de ces résultats que les répondants voient des avantages aux projets particuliers et aux choix que les établissements offrent aux familles. Mais, ils en saisissent aussi les inconvénients, notamment à propos des inégalités et d'un déficit de mixité sociale et scolaire. Il est plausible que les Québécois soient davantage favorables à la création d'un réseau scolaire unique s'il permet de maintenir les projets particuliers et le libre choix pour les parents, et ce dans un contexte où les projets offerts sont gratuits et accessibles à toutes et à tous.

Un rappel...

Il y a 20 ans déjà, la Commission des États généraux de l'éducation, dont le premier chantier fixait comme priorité de « remettre l'école sur ses rails en matière d'égalité des chances », écrivait notamment : « il nous paraît urgent de mettre un frein à la stratification des écoles primaires et secondaires en s'assurant que la priorité soit accordée à la relance des écoles publiques et que celles-ci demeurent ouvertes à tous les élèves. »

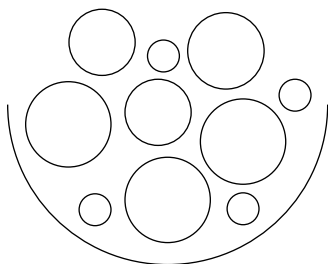
Ce qui a été clairement énoncé il y a plus de 25 ans conserve toute sa pertinence aujourd'hui.



3.

Perspectives pour favoriser l'inclusion, l'équité et l'égalité en éducation

Cette section propose quatre angles visant à résoudre de manière constructive les inégalités en matière d'éducation et à améliorer progressivement le contenu du Bulletin au fil du temps.



01.

Assurer le suivi de la Politique et du Plan de la réussite éducative du Québec, tant au primaire qu'au secondaire et à l'enseignement postsecondaire

La Politique de la réussite éducative du Québec était promulguée en 2017 et le Plan pour la réussite en enseignement supérieur en 2021. C'est ainsi que tout le système éducatif québécois est visé par une politique ou un plan pour la réussite éducative. En apportant sa contribution au suivi de l'évolution de l'égalité des chances en éducation, le Bulletin souhaite ainsi contribuer au succès de la Politique et du Plan de la réussite éducative du Québec.

La Politique de 2017 prévoyait la mise sur pied d'un comité interministériel chargé de sa mise en œuvre et censé faire rapport à tous les cinq ans au ministre de l'Éducation. Nous espérons bientôt pouvoir prendre connaissance des conclusions en rapport avec les objectifs de la Politique. L'évaluation du Plan de 2021 pour l'enseignement supérieur, quant à elle, est attendue pour 2026.

02.

Mieux documenter les phénomènes qui font obstacle à l'égalité des chances en éducation, et ce avec des données et des méthodes adéquates

Le phénomène de l'école à trois vitesses, de même la question de la mixité sociale et scolaire, entre autres, méritent d'être mieux documentés. Pour ce faire, il est indispensable d'employer des méthodes variées, y compris qualitatives, mais aussi de disposer de tout le matériau de base nécessaire. En ce sens, l'accès aux bases de données quantitatives

est primordial afin d'alimenter des recherches dressant un état de la situation plus complet. L'absence de données et d'analyses représente un enjeu important pour l'élaboration des politiques et des actions publiques en éducation, et peut également compromettre la qualité des débats publics en la matière.

03.

Analyser les politiques EDI et leurs effets pour l'enseignement postsecondaires

L'avènement des politiques institutionnelles axées sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) marque l'évolution de la problématique de l'égalité et son déplacement de l'égalité d'accès vers des enjeux d'égalité de traitement, de non-discrimination et de reconnaissance des différences de groupes et d'individus.

Afin de bien documenter ces développements et de bien circonscrire les réalités perçues comme problématiques, il importe de raffiner la collecte et l'analyse de données. À cet égard, l'intersectionnalité, comme méthode d'analyse croisée de variables pertinentes et spécifiques, est incontournable. Le Bulletin évoluera donc pour prendre en compte les politiques EDI dans l'enseignement postsecondaire.

04.

Réfléchir globalement sur l'éducation au Québec

Il faut remonter au milieu des années 1990 pour retrouver les traces les plus récentes d'une réflexion d'envergure nationale sur l'état et les besoins de l'éducation au Québec. À l'époque, celle-ci avait été confiée à la Commission des États généraux de l'éducation qui, après avoir consulté la population, avait remis en 1996 au gouvernement d'alors un rapport proposant 13 chantiers de travail, dont l'un portait sur les enjeux d'égalité et d'équité. Ce rapport avait servi de canevas de base à la réforme des programmes de formation de l'école québécoise de 1999-2000.

Depuis lors, bien des choses ont évolué, tant au sein du système éducatif que dans son environnement social. Il y a donc plus de 25 ans que le Québec ne s'est pas mobilisé pour une réflexion soutenue, nourrie par un état des lieux approfondi, et orientée vers la résolution de problèmes récurrents – dont ceux reliés à l'égalité des chances, objet de ce Bulletin – et l'adaptation du système aux nouvelles réalités macrosociales.

Plusieurs individus et groupes réclament une telle démarche globale. Le mouvement citoyen Parlons éducation (Debout pour l'école, École ensemble, Je protège mon école publique et le Mouvement pour une école moderne et

ouverte) organise au printemps 2023 19 forums dans 18 villes au Québec afin de permettre aux citoyens intéressés de discuter d'éducation, de faire part de leur vision de l'école et de formuler leurs attentes à son endroit. Il y a là une heureuse initiative citoyenne qui devrait mener à une démarche comparable à celle des États généraux sur l'éducation en 1995-1996. Nous pensons que la poursuite des objectifs d'égalité des chances et les correctifs qui s'imposent exigent une réflexion et une mobilisation collective de cette nature et de cette envergure.

